

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

Délibération
n° 2018.12.424

**Réhabilitation parc
public Logelia
Charente opération
"47 bd d'Auvergne "
sur la commune de
Saint Michel : avenant
1**

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN à Danielle CHAUVET, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

Excusé(s) :

Jean-Marc CHOISY

HABITAT - PLH

Rapporteur : **Monsieur VEAUX****REHABILITATION PARC PUBLIC LOGELIA CHARENTE OPERATION "47 BD D'Auvergne " SUR LA COMMUNE DE SAINT MICHEL : AVENANT 1**

Par délibération n°329 du 15 octobre 2015, le conseil communautaire a approuvé le versement d'une participation de 45 500 € à Logélia Charente pour la réhabilitation de 13 logements locatifs publics, opération « 47, boulevard d'Auvergne » à Saint-Michel, dans le cadre de l'intervention de GrandAngoulême en faveur de la requalification du parc public hors Opération de Renouvellement Urbain. La convention signée, pour une durée de trois ans, le 22 décembre 2015 entre GrandAngoulême, la commune de de Saint-Michel et Logelia arrive à échéance.

Dans le cadre des études pour la réhabilitation du bâtiment, une première version du diagnostic a été rendue par l'équipe de maîtrise d'œuvre en janvier 2018. Or, la Loi de finances 2018 est venue contrarier le déroulement du plan de réhabilitation et le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été suspendu.

En juin dernier, Logélia a pu réengager l'ensemble des réhabilitations prévues à son Plan stratégique de patrimoine, dont l'opération « 47, boulevard d'Auvergne » à Saint-Michel. Ainsi, le démarrage des travaux est prévu au deuxième semestre 2019 et la fin de l'opération est prévue en 2020.

Considérant que l'opération ne pourra être réalisée dans le calendrier initialement prévu, il convient de prolonger la durée de la convention pour 36 mois.

Vu l'avis favorable de la commission Proximité, Equilibre et identité Territoriale du 5 décembre 2018

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention entre GrandAngoulême, la commune de Saint-Michel et Logelia ayant pour objet de prolonger le délai de validité de l'aide pour la réhabilitation de 13 logements locatifs publics, opération « 47, boulevard d'Auvergne » à Saint-Michel.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale et tous documents afférents

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****20 décembre 2018****Affiché le :****21 décembre 2018**



**AVENANT N°1
ENTRE GRANDANGOULÊME, LA COMMUNE DE SAINT MICHEL ET LOGELIA
CHARENTE

POUR LA PARTICIPATION A LA REHABILITATION DE 13 LOGEMENTS
LOCATIFS PUBLICS – OPERATION « 47 BOULEVARD D’AUVERGNE »
A SAINT MICHEL**

VU la délibération n° 86 du 20 février 2014 adoptant le PLH 2014-2020 de GrandAngoulême,

VU la délibération n° 165 du 2 avril 2015 approuvant les règles de participation financière de GrandAngoulême dans le cadre du Programme Local de l’Habitat,

VU la délibération n° 329 en date du 15 octobre 2015 approuvant la participation à Logelia Charente pour la réhabilitation de 13 logements locatifs publics – Opération « 47, boulevard d’Auvergne » sur la commune de Saint Michel,

VU la délibération du n° **XXX** du 11 décembre 2018 approuvant la prorogation de la convention.

Entre

La Communauté d’Agglomération de GrandAngoulême, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME cedex et représentée par son Président,

Et

La commune de Saint Michel, représentée par son Maire,

Et

Logelia Charente, représentée par son Directeur Général,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Communauté d’Agglomération de GrandAngoulême participe à la requalification de logements locatifs publics sur le territoire communautaire.

Logelia Charente réalise une opération de réhabilitation de 13 logements locatifs publics sur la commune de Saint Michel – opération « 47, boulevard d’Auvergne ».

Par délibération du 15 octobre 2015, GrandAngoulême a approuvé la participation à cette opération de réhabilitation à hauteur de 45 500 €.

Une première version du diagnostic a été rendue par l'équipe de maîtrise d'œuvre en janvier 2018.

La Loi de Finances pour 2018 est venue contrarier le déroulement du plan de réhabilitation et le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été suspendu. En juin 2018, Logelia a pu poursuivre l'ensemble des réhabilitations prévues à son Plan Stratégique de Patrimoine, dont l'opération de 13 logements boulevard d'Auvergne à Saint Michel.

Le planning de l'opération prévoit un démarrage des travaux au deuxième semestre 2019 pour une fin des travaux en 2020.

Article 1 – OBJET DE L'AVENANT

La convention pour la réhabilitation de 13 logements locatifs publics – Opération « 47, boulevard d'Auvergne » à Saint Michel signée le 22 décembre 2015 pour une durée de trois ans arrive à échéance.

Afin de pouvoir effectuer le versement de l'aide accordée d'un montant de 45 500€ à la fin de l'opération, le présent avenant a pour objet de proroger la durée de la convention de 3 ans.

L'Article 6 est modifié comme suit :

Article 6 – DELAIS DE REALISATION ET DE VALIDITÉ DE L'AIDE

Le délai de validité de l'aide est de 36 mois à compter de la date de la signature du présent avenant.

Fait à Angoulême, le
en trois exemplaires originaux,

Pour GrandAngoulême, Le Vice-président,	Pour Saint-Michel, Le Maire,	Pour Logelia, Le Directeur Général,